

Rapport sur la sélection d'embauche pour le poste d'Archiviste à l'AGECVM dès la session H24

Comité de sélection (T.C. A23-04, 8 novembre 2023) composé de ;
Mélika Bessette Morin, Représentante des comités de concentration
Natasha Simanowski, Représentant des comités thématique
Alexis St-Laurent, Responsable aux affaires pédagogique

**Rapport rédigé
Par
Mélika Bessette Morin**

**Rapport présenté à
Table de concertation H24-05, 8 mai 2024**

Le Comité de sélection a procédé à un premier tri, après avoir reçu 9 (neuf) candidatures, par l'envoi d'un questionnaire portant sur l'Association étudiante et sur le Cégep du Vieux Montréal. À ce questionnaire, 5 (cinq) candidat.e.s ont répondu. Seulement 3 (trois) candidat.e.s ont été sélectionné pour passer une entrevue. Le Comité s'est basé sur le score ainsi que le moment de réception du questionnaire pour faire son choix .

Les entrevues ont eu lieu, en présence, le lundi 29 avril 2024. À l'issue du processus d'embauche, vous trouverez plus bas la recommandation du candidat.e à engager pour combler le poste d'archiviste de l'AGECVM.

Pour la sélection du poste, nous nous sommes basés sur les critères suivants, sans ordre précis :

- L'autonomie et les aptitudes pour combler le poste, la connaissance des outils nécessaire, l'expérience de travail dans le domaine ainsi que les études réalisées ;
- La connaissance de l'AGECVM, des instances, des mandats et des dossiers en cours ainsi que son histoire ainsi que ses valeurs ;
- La facilité à communiquer ainsi que ses visions d'ensemble et finaux pour les archives de l'association ;
- Sa connaissance du milieu militant.es actuel et passé, ses combats, son historique ainsi que ses acteurs et composantes.

Le Comité de sélection recommande l'embauche donc l'embauche de Kolya Gervais, qui par son expérience exceptionnel et longue dans le domaine de l'archivage, ainsi que ses études réalisées dans le domaine, sans oublier son expérience personnel riche en implication dans le milieu militant fait de lui le candidat parfait pour combler le poste et prendre en charge le projet des archives de l'AGECVM.

Au plus tôt, après approbation par la T.C. A23-05, le Bureau exécutif pourra procéder à la signature du contrat de travail et la transition entre le nouveau archiviste et son prédécesseur.